

<https://www.inspe-versailles.fr/Les-projets-et-dispositifs>

Les projets et dispositifs

- admin - Archives EAC -

Publication date: mercredi 25 mars 2020

Académie de Versailles - INSPÉ de l'académie de Versailles

- **Dans le cadre de la formation**

Toutes les formations initiales et continues, quelles que soient les disciplines enseignées, sont directement concernées par l'Éducation culturelle, artistique et scientifique, en partenariat. Le parcours d'Education Artistique et Culturelle est un axe défini comme prioritaire par l'Education Nationale.

Tout étudiant doit pouvoir rencontrer et travailler, à un moment donné de sa formation, avec une institution culturelle (théâtre et spectacle vivant, musée d'art ou de science, cinéma, bibliothèque, médiathèque, maison de la danse, maison des écrivains, centre d'arts numériques, etc.) et avec un professionnel des arts, des sciences et de la culture (artiste, auteur, chercheur, etc.).

L'Education Artistique et Culturelle en partenariat s'inscrit dans l'ensemble des formations aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (master MEEF).

L'Histoire des arts (HDA), enseignement transversal obligatoire pour tous les élèves à l'école, au collège et au lycée, concerne l'ensemble des disciplines enseignées dans les 4 mentions du master MEEF.

Plus spécifiquement :

■ Les Arts visuels et l'Éducation musicale sont enseignés dans la mention 1 du master MEEF (PE professeur des écoles et dans les MEEF 2 PLC Professeurs des Collèges et Lycées se préparant à enseigner ces disciplines).

■ Le Design et les Arts appliqués sont enseignés dans la mention 2 du master MEEF (PLP/PLT Professeur des Lycées Professionnels et Technologiques).

■ Des unités sont consacrées à l'Education artistique et culturelle en partenariat dans les mentions 1 (PE) et 2 (PLC, PLP/PLT) du master MEEF.

■ Des parcours relèvent directement de l'Education artistique et culturelle dans la mention 4 du master MEEF (Médiation culturelle et littérature de jeunesse). Ils abordent un large éventail de disciplines artistiques.

■ [Procédure à suivre pour les formateurs](#)

- **Les projets artistiques et culturels tutorés (PACT)**

Pour compléter leur formation, aller plus loin, bénéficier de davantage de temps dédié à l'expérimentation et à l'expression, les étudiants peuvent s'inscrire à des Projets Artistiques et Culturels Tutorés (PACT).

Ces projets annuels (de danse, de théâtre, d'écriture créative, d'arts plastiques, de musique, de sciences expérimentales, etc.), sont encadrés par des formateurs et des artistes et auteurs en résidence sur chacun des sites et des pôles de l'ÉSPÉ.

Il s'agit d'expérimenter des démarches artistiques et culturelles en atelier fondées sur un principe d'isomorphie entre le parcours de formation des étudiants et le parcours des élèves du premier et second degré (classes à projets éducatifs artistiques et culturels - classe à PEAC-ateliers de pratiques artistiques APA - ateliers de pratiques scientifiques APS - ateliers de pratiques sportives artistiques APSA...) Le lien avec la formation que suit l'étudiant est toujours présent.

■ [Procédure à suivre pour les formateurs](#)